

République Française

Département de l'Eure

Commune de Muzy

 : 02.37.43.52.15

COMPTE - RENDU

Séance du 15 Janvier 2025

L'an 2025 et le 15 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de TREMEL Emmanuelle Maire

Présents : Madame TRÉMEL Emmanuelle, Mmes CHARROING-PATANÉ Héloïse, MILLIEN Karine, Émilie LEGROS, MONTALI-EL HADJI Béatrice, PROVOST Mélanie, REDON Christelle.
MM BATREL Gilbert, BRIERE Patrick, CASADEI Jean-François, SAUTREUIL Christophe,
Madame RIGOLET était absente et avait donné pouvoir à Mme LEGROS.
M. LEGRAND était absent et avait donné pouvoir à M.BATREL.
M. BADOUD était absent et avait donné pouvoir à M. BRIERE.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 10/01/2025

Date d'affichage : 10/01/2025

A été nommée secrétaire : Madame Héloïse CHARROING-PATANÉ

Objet des délibérations

SOMMAIRE

PROJET D'AMENAGEMENT DU TERRAIN COMMUNAL

Le conseil municipal valide l'ordre du jour

Réf : 2025-001 : PROJET D'AMENAGEMENT DU TERRAIN COMMUNAL

Madame le maire rappelle la délibération n°2023-017, concernant le choix d'un maitre d'oeuvre pour le projet de réhabilitation et aménagement du terrain communal avec équipements sportifs pour répondre aux diverses demandes ainsi qu'aux écoles et associations environnantes : terrain de Padel, city-stade, terrain de foot, parcours sportifs en bois.

Sécurisation de ce terrain pour éviter l'intrusion des gens du voyage et assurer la quiétude et tranquillité des administrés par le biais de noues végétalisées.

Aménagement des berges pour pêche, pose d'équipement pour les loisirs et la détente : tables pique-nique, bains de soleil en bois, borne d'écoute, borne de visée, pontons bois.

Aménagement d'une placette pour développer le commerçant ambulant.

Création d'un chemin piétonnier afin de sécuriser l'accès de nos écoliers au départ de la mairie jusqu'au carrefour du terrain communal.

Vu le projet établi par le cabinet d'architecte

Vu l'exposé de Madame le maire relatant le travail effectué par la commission des travaux.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- donne son accord sur le lancement de l'opération décrite ci-dessus

- fixe à 537 415 euros H.T le cout total de l'opération

- adopte le plan de financement escompté soit :

- # le Contrat de Territoire (Région/Département de l'Eure/EPCI) : à hauteur de 40 % soit 214.966 €

- # la DETR à hauteur de 20 % soit 107.483 €

- # le Département de l'Eure à hauteur de 20 % soit 107.483 €

- # autofinancement : 20 % maximum du reste à charge.

Madame le maire sollicitera en accord avec son Conseil, les Fonds de concours d'Evreux Portes de Normandie en fonction du reste à charge.

- autorise Madame le Maire à solliciter des subventions et à signer tous actes afférents à ce projet.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Madame le maire à lancer des appels d'offres pour sélectionner les entreprises en partenariat avec l'architecte

- autorise Madame le maire à signer les différents documents, contrats, engagements et marchés à venir

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h15

En mairie,
Le Maire
Emmanuelle TREMEL